



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 23 novembre 2010*

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger (DT) et GARNIER Guy (DS)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DS)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Le Biot :</u>	RENEVIER Frédéric (DS)
<u>La Baume :</u>	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)

Délégués présents sans droit de vote :

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz), COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps), ROSSET Michel (DS Seytroux) et LABAR Philippe (DS La Vernaz)

Délégués absents :

MUFFAT Serge (DT Montriond), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) et VULLIEZ Julie (DS La Baume)

Délégués excusés :

LANCON Gérard (DT Essert-Romand), MORAND Nathalie (DT Le Biot) et DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz)

Autres personnes présentes :

AUGE Jean-Louis (Trésorier), PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA) et MONTET Charles-Henri (Responsable financier)

1- Commande publique

1.1 MAPA attribués par la Présidente

- Fourniture de sel déneigement
 - Entreprise retenue : QUADRIMEX
 - Prix à la tonne :
 - Vrac semi-humide par 25 tonnes : 73,00 € HT
 - Vrac semi-humide par 15 tonnes : 80,00 € HT
 - Extra sec en sacs de 25 kg : 323,00 € HT

1.2 Point sur la DSP lancée pour le dépôt de matériaux inertes

Charles-Henri-MONTET fait le point sur la procédure mise en œuvre dans le cadre de la délégation de service public lancée pour le dépôt de matériaux inertes du Pont de Gys à La Baume :

- 5 entreprises ont déposées leur candidature : PERRIER TP, SDHD, SATEC, SERPOL et EXCOFFIER
- Envoi des DCE prévu début décembre 2010
- Remise des offres début janvier 2011, réunion de la COP
- Phase de négociation en janvier-février 2011
- Attribution de la DSP par le Conseil Communautaire début mars 2011

1.3 Acquisition d'un camion

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'un marché public à procédure adaptée va être lancé dans le courant du mois de décembre pour l'acquisition d'un camion 4x2 en remplacement du camion IVECO. Ce camion servira pour l'émulsion l'été et pour le déneigement et le transport en hiver. Les crédits sont prévus au budget.

2- Réunions dans les organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'un certain nombre de réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 5 octobre 2010 :

- Réunion publique du SCOT le 6 octobre
- Commission SIAC Environnement le 7 octobre
- Évaluation CDDRA le 11 octobre
- Conseil municipal de Saint Jean d'Aulps le 11 octobre
- Convention AdCF les 14 et 15 octobre
- Bureau du SIAC le 21 octobre
- Communication Géoparc le 21 octobre
- Association des Maires le 25 octobre
- TAD du Genevois le 26 octobre
- Évaluation CDDRA le 28 octobre
- COPIL CDDRA/Leader le 28 octobre
- Plan départemental d'élimination des déchets le 29 octobre
- Comité Territorial Local en novembre
- Réunion Bureau CCVA/Maires Brevon le 2 novembre
- Commission SIAC Tourisme le 4 novembre
- Évaluation CDDRA le 8 novembre
- Visite MSP de Pont d'Ain le 10 novembre
- Association des Maires le 15 novembre
- Commission SIAC Transport le 15 novembre
- Étude qualitative des ZAE (CLD) le 15 novembre
- Conseil Syndical du SIAC le 19 novembre
- COPIL Logement Haut-Chablais le 23 novembre
- COPIL Natura 2000 du Roc d'Enfer le 23 novembre

3- Proposition d'élargissement du bureau communautaire

Madame la Présidente rappelle que le bureau communautaire se réunit chaque vendredi matin et regroupe avec elle les 5 Vice-présidents de la CCVA. Compte tenu de la demande faite par Georges LAGRANGE quant à la désignation d'André PEERSMAN pour le suppléer dans sa fonction de Vice-président en raison d'un manque de temps, Madame la Présidente propose d'ouvrir plus largement le

bureau aux délégués souhaitant y participer, notamment pour les communes non encore représentées (Le Biot, Essert-Romand, La Baume). Seul André PEERSMAN est pour l'instant candidat.

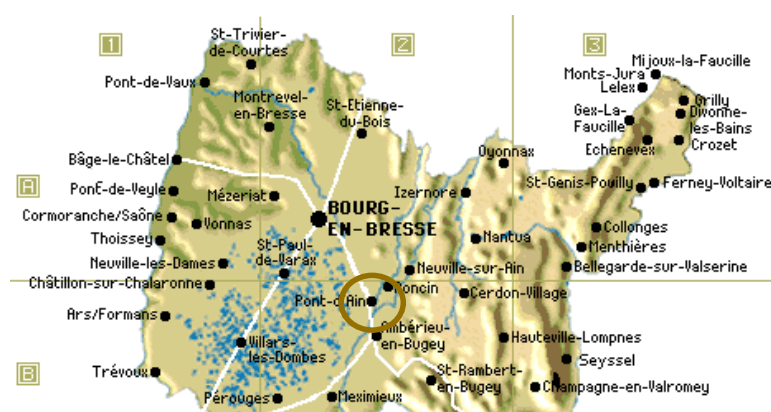
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne André PEERSMAN au bureau Communautaire.

4- Intercommunalité

Madame la Présidente souligne que, suite à une réunion organisée le 2 novembre, les élus de la Vallée du Brevon semblent a priori intéressés quant à une intégration future dans la CCVA. Elle précise qu'ils ont souhaité être partie prenante dans l'étude menée par les communes de Morzine et des Gets.

5- Maison de santé pluriprofessionnelle

Visite de la MSP de Pont d'Ain (10 nov.)



- **Pont d'Ain : 2 500 habitants et un bassin de vie de 8 000 habitants**

© SC

2

Contexte local et problèmes

- Une clinique (Ambérieu à 10 km) et un hôpital (Bourg en Bresse à 20 km)
- Démographie des généralistes en chute
 - Canton de Pont d'Ain : 1 MG / 2.000 habitants
- Cloisonnement des acteurs de soins
- Accès aux soins médiocre
- Incertitude sur l'avenir de l'organisation du système de santé

13

Motivations des professionnels

- Travailler en équipe
 - Améliorer l'accessibilité aux soins
 - la qualité des soins
 - Améliorer la qualité de vie des acteurs de soins
-

14

Le projet

- Un projet mené par les professionnels de santé dès le départ
 - Une maîtrise d'œuvre démarrée très tôt pour pouvoir donner des coûts de fonctionnement et d'installation précis aux professionnels de santé intéressés
 - Un projet d'un coût de 1,6 M€ financé par les professionnels sans aides extérieures
 - Rachat par la commune de 25% des surfaces pour installer le pôle social du Conseil Général
-

15

Organisation de la MSP en 4 pôles occupant chacun env. 250 m²

- **1 pôle de médecine généraliste**

3 cabinets médicaux (pour 4 médecins)

2 secrétaires en commun

- **1 pôle paramédical :**

2 infirmières 2 kinésithérapeutes 1 podologue

3 orthophonistes 1 neuropsychologue 1 diététicienne

1 psychocogniticien

- **1 pôle médicosocial :**

3 assistantes sociales 1 consultation de PMI

1 conseillère économique et sociale 1 puéricultrice

- **1 pharmacie** (2 pharmaciens)

18

Organisation des gardes

- **Ce n'est pas une Maison Médicale de Garde**
- Les médecins participent à une organisation de gardes de nuit et de week-end mais à un échelon beaucoup plus vaste (50 000 habitants)

Transposition à avoir pour la MSP de la Vallée d'Aulps

- Nécessité de prévoir un studio pour les remplaçants et les étudiants
- Nécessité d'élaborer un projet médical en association étroite avec les professionnels de santé et les acteurs sociaux au projet

Réunion commission / MSP / professionnels / acteurs sociaux le mercredi 15 décembre à 20h

- Nécessité de lancer la maîtrise d'œuvre très en amont du projet

Délibération du conseil communautaire pour lancer une procédure de marché de maîtrise d'œuvre

Stéphane PUGIN-BRON précise que l'Agence Régionale de Santé (ARS) demande 2 choses :

- il faut un projet médical, établi et porté par les professionnels de santé,
- il faut se concerter avec Morzine afin de ne pas avoir 2 projets sur la vallée.

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il est nécessaire de lancer rapidement une procédure de maîtrise d'œuvre afin de pouvoir donner des chiffres précis le plus tôt possible aux professionnels susceptibles d'être intéressés. Il ajoute, pour répondre à l'inquiétude de certains élus, qu'il est tout à fait possible de fixer dans la consultation une tranche ferme (du diagnostic à l'avant-projet détaillé) et une tranche conditionnelle (à partir de la mission d'exécution) afin de ne pas s'engager complètement dans un projet qui n'est pas encore clairement établi.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de lancer une procédure de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Saint Jean d'Aulps.

6- Réforme de la fiscalité et loi de finances 2011

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire la réforme de la fiscalité, notamment la conséquence de la suppression de la taxe professionnelle, et les dispositions de la loi de finances 2011 intéressant les collectivités territoriales.

Pour mémoire, la taxe professionnelle frappait trois assiettes pour **35 Mds de recettes** :

- Pour toutes les entreprises, les immeubles utilisés pour l'activité : **6,1 milliards d'€**
- Selon les entreprises :
 - les recettes pour les titulaires des BNC (professions libérales,...) : **0,9 milliard d'€**
 - l'investissement productif, c'est-à-dire les machines et outillages (EBM) pour toutes les autres entreprises : **28 milliards d'€**

Objectif de la réforme :

- **améliorer la compétitivité des entreprises françaises**
- **remplacer la TP par un impôt plus intelligent**

Texte adopté par l'Assemblée Nationale et le Sénat le **18 décembre 2009**.

La réforme s'appliquera concrètement aux collectivités territoriales à partir de 2011.

Conséquences de cette réforme pour les entreprises :

- La TP sera remplacée par une contribution économique territoriale (la **CET**), qui comportera une part foncière et une part assise sur la valeur ajoutée
- Cet impôt représentera environ 11 Mds d'€ soit un **allègement net** pour les entreprises de **11,5 Md€**

Conséquences de cette réforme pour les collectivités :

- La réforme entraînera mécaniquement une **diminution de 22 Md€ des ressources**.
- Ce manque à gagner sera **intégralement compensé** par l'affectation de recettes de substitution principalement fiscales à chaque catégorie de collectivités territoriales.

Le nouveau panier de ressources des collectivités

- Des impôts nouveaux :
 - La **Contribution Economique Territoriale (CET)** composée de :
 - la **CFE** : Cotisation Foncière des Entreprises (*actuelle part foncière de la TP*) dont le taux sera voté par les collectivités mais avec des règles d'encadrement notamment vis-à-vis des taux ménages
 - La **CVAE** : la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** : impôt du dès 152 500 € de CA au lieu de 7 600 000 € pour la TP *Taux fixé par l'État d'où une égalisation de l'effort fiscal à l'échelle nationale* (maximum de 3% mais 1,5% en 2010), répartie pour *26,5% au bloc commune/communauté, 25% aux régions, 48,5% aux départements.*
 - **L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**
- un transfert d'impôts aujourd'hui perçus par l'État
 - une fraction des frais d'assiette et de recouvrement des impôts locaux
 - une fraction des **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**
 - le produit de la **taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom)**
 - le reliquat de **taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)**
- des **dotations budgétaires** (DCRTP – Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)

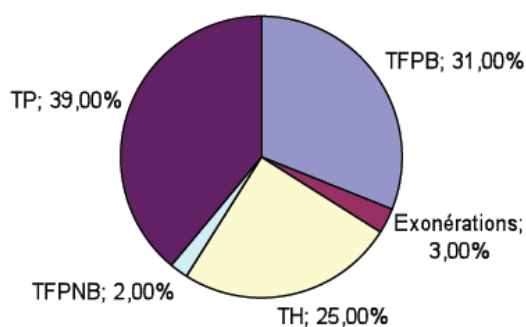
Compensation des collectivités territoriales			
	Montants en milliards d'euros - valeurs 2008	Pertes de recettes	Ressources nouvelles
	Suppression de la part « investissements productifs » de la TP	-23,7	
Nouveaux impôts locaux	Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises		15,3
	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)		1,4
Ressources transférées par l'État	Frais d'assiette et de recouvrement / Frais d'admission en non valeur		2
	DMTO		0,7
	TSCA		2,8
	TaS Com		0,6
	Dotations budgétaires		0,8
TOTAL		-23,7	23,7

La nouvelle répartition de la TH

- Transfert de la part départementale de la TH au bloc communal (commune/communauté)

Les bases 2011 ne seront pas connues avant début mars d'où un report de la date limite de vote du budget après le 15 avril

Avant réforme



Le FNGIR (fond national de garantie individuelle des ressources)

C'est un mécanisme de garantie individuelle pour les communes et les communautés qui fonctionne grâce à un fonds commun qui :

- collecte la DCRTP et les excédents de ressources fiscales auprès des collectivités à qui la réforme apporte plus de ressources qu'avant
- complète les ressources fiscales des collectivités lorsqu'elles sont inférieures à la situation d'avant la réforme.

Attention, la garantie de ressource du FNGIR est constante dans le temps donc :

- Les collectivités en excédent fiscal profiteront d'une meilleure dynamique puisque le **prélèvement restera constant (base 2011)**
- Les collectivités disposant de moins d'impôts qu'avant seront pénalisées par une dynamique rétrécie puisque le **versement restera constant (base 2011)**
- Les très forts potentiels fiscaux d'hier tirés par la TP sont aujourd'hui pénalisés par le FNGIR. Dans les zones industrielles, ce phénomène est encore accentué au point d'être préoccupant pour de futures implantations
- Les zones liées aux services (dont le tourisme) et les zones résidentielles perdent peu de TP et bénéficient donc pleinement du transfert de la TH départementale

Les lois de finances annuelles et les clauses de revoyures

- Elles doivent permettre d'affiner la réforme pour :
 - Améliorer la péréquation en envisageant des critères de redistribution à l'intérieur d'une même communauté (dotation de solidarité ?)
 - Ne pas dissuader l'implantation d'entreprises
 - Mieux intégrer les effets du FNGIR
- Augmentation des bases du foncier de 2%
- Projet 2012 de FNPRIS : fonds de 2% des recettes des communes et des CC géré nationalement et reversé uniquement au CC

Les dotations de l'État à partir de 2011

- Gel en valeur des dotations de l'État : DGF, DDR, DGE, DSR, DSU,...

Attention, cela n'implique pas le gel des dotations individuelles mais uniquement de la valeur nationale : il y aura donc des augmentations pour certains et des diminutions pour d'autres !

- La DDR et la DGE sont réunis dans une dotation unique : la **DETR** (dotation d'équipement des territoires ruraux)
- Le FCTVA sort du bloc des dotations (*on évite donc le gel de ce système*)

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la CCVA fait partie des collectivités qui vont être « perdantes » (perte cependant limitée par rapport à d'autres collectivités) suite à la réforme fiscale et devrait toucher 36 500 euros par an par l'intermédiaire du FNGIR pour compenser cette perte.

7- Contrat de Bassin des Dranses

Stéphane PUGIN-BRON précise que la réunion du COPIL du Contrat de Bassin des Dranses initialement prévue le 19 octobre est annulée et reportée au 10 décembre 2010 à 14h.

Madame la Présidente rappelle aux communes qu'elles doivent désigner un suppléant à ce comité en cas d'empêchement du Maire.

8- Personnel

8.1 Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

8.1.1 Poste de gestionnaire commercial

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un poste de gestionnaire commercial a été créé le 19 décembre 2006, poste actuellement pourvu par Dominique LOUIS sous forme d'un CDD d'une année qui se termine le 31 décembre 2010. Il propose de renouveler son contrat pour une nouvelle période d'un an, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Dominique LOUIS en qualité de gestionnaire commercial pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

8.1.2 Poste de responsable culturel

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un poste d'attaché de conservation du patrimoine a été créé le 19 décembre 2006, poste actuellement pourvu par Arnaud DELERCE en qualité de responsable culturel sous forme qu'un CDD d'une année qui se termine le 31 décembre 2010. Après publicité auprès du Centre de Gestion et en l'absence de candidature de titulaire ou de lauréat du concours, il propose de renouveler Arnaud DELERCE pour une nouvelle période d'un an, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Arnaud DELERCE en qualité de responsable culturel pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

8.1.3 Postes d'hôtesses de caisse

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un poste d'hôtesse de caisse polyvalente a été créé le 27 octobre 2009, poste actuellement pourvu par Sonia RAMEL sous forme qu'un CDD d'une année qui se termine le 30 novembre 2010. Il propose de renouveler Sonia RAMEL pour une nouvelle période d'un an, du 1^{er} décembre 2010 au 30 novembre 2011.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Sonia RAMEL en qualité d'hôtesse de caisse polyvalente pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 30 novembre 2011.

8.2 Chargé de mission Environnement

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un poste de technicien supérieur territorial a été créé le 6 juin 2006, poste actuellement pourvu par Lidwine GLEIZES en qualité de chargée de mission Environnement sous forme qu'un contrat saisonnier qui se termine le 14 décembre 2010. Après publicité auprès du Centre de Gestion et en l'absence de candidature de titulaire ou de lauréat du concours, il propose de renouveler Lidwine GLEIZES pour une nouvelle période d'un an, du 1^{er} décembre 2010 au 30 novembre 2011.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Lidwine GLEIZES en qualité de chargée de mission Environnement pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 30 novembre 2011.

8.3 CAE Passerelle

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la création d'un poste d'assistant technique et administratif lors de la dernière réunion du 5 octobre 2010. Il souligne que la réglementation a été modifiée et que le CAE Passerelle n'existe plus, et que le nouveau dispositif mis en place à partir du 1^{er} janvier 2011 prévoit des aides d'un montant moindre et plus contraignantes à obtenir. Il propose par conséquent de supprimer ce poste.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de supprimer ce poste.

Stéphane PUGIN-BRON précise que la gestion des plannings des bâtiments (salle culturelle, gymnase, salle multiactivités) sera assurée par Béatrice TAVERNIER, qui intégrera la CCVA au 1^{er} janvier 2011 suite à la dissolution du Syndicat du collège. Il souligne qu'une augmentation de son temps de travail pourrait à terme être envisagée si besoin est.

8.4 Directeur de l'OTVA

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la première série d'entretiens n'a pu être concrétisée par une embauche. Il précise qu'une nouvelle série d'entretiens est prévue en fin de semaine.

9- Questions diverses

9.1 Transport : projet ITER

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet ITER dans le cadre du programme européen ALCOTRA :

- Chef de file : Région Autonome du Val d'Aoste
- Autre partenaire italien : Fondation du Grand Paradis
- Partenaires français : CCVA, SICVA, SI du Haut-Chablais et Conseil Général 74
- Montant projet : 1 875 000 €
- **1 110 000 €** d'aides européennes

Soit 518 000 € pour les partenaires français (voir tableau financier ci-joint)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord pour participer au projet ALCOTRA / ITER, approuve le projet financier joint en annexe et autorise Madame la Présidente à signer la convention de coopération ALCOTRA et les pièces administratives afférentes au projet.

9.2 Tarif de sponsoring pour les mini-fiches de randonnées

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de fixer à 80 euros le tarif pour les insertions publicitaires dans les mini-fiches de randonnées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce tarif.

9.3 Subvention pour le loto du téléthon

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande de subvention faite par l'association Val d'Aulps Solidarité pour l'organisation d'un loto le 4 décembre 2010 dans le cadre du Téléthon.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 500 euros à l'association Val d'Aulps Solidarité.

9.4 Subvention pour la course La Meurianne

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la course de ski de montagne « La Meurianne », les organisateurs souhaitent marquer le coup : parcours plus attractif, cadeaux de bienvenue, ... Stéphane PUGIN-BRON précise qu'à ce titre, l'association La Meurianne a fait part d'une demande de subvention exceptionnelle de 500 euros pour couvrir ces frais, sachant que le coût d'inscription sera augmenté de 20 à 22 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 500 euros à l'association La Meurianne.

10- Viabilité hivernale

10.1 Information sur la diminution du salage

Jean-Claude MORAND rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Conseil Général de la Haute-Savoie, comme l'année dernière, s'est engagé cet hiver dans une politique de diminution du salage visant à préserver l'environnement et réduire les coûts. Gilles STABERET, du CERD de Vernay Bron, ajoute qu'il n'est pas question d'arrêter de saler mais plutôt de saler plus intelligemment, notamment en arrêtant de saler pendant les périodes de chute de neige dans la mesure où le sel ainsi épandu est dégagé au cours du déneigement avant même d'avoir commencé à agir sur la neige (il faut compter 3 heures environ).

10.2 Déclaration d'engagement pour une viabilité hivernale

Jean-Claude MORAND souligne que la commune d'Annemasse a mis en ligne sur son site Internet une déclaration d'engagement pour une viabilité hivernale, dont les préconisations se rapprochent à celles prévues par le département en termes de salage des routes. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de signer cette déclaration, même s'il est vrai que cet engagement n'a pas vraiment de valeur dans la mesure où les agents de la CCVA sont déjà tenus de respecter les consignes de déneigement et de salage données par le Conseil Général.

10.3 Location de l'engin de déneigement de la CCVA

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de fixer un nouveau tarif voirie pour la location de l'engin de déneigement de la CCVA.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer à 60 euros par heure la location (sans chauffeur) de l'engin de déneigement de la CCVA.

11- CTD de Thonon-les-Bains : départ à la retraite de Jean COSNE

Madame la Présidente tient à remercier, au nom de la CCVA et au nom de l'ensemble des communes, Monsieur Jean COSNE pour le travail qu'il a accompli dans la vallée depuis 15 ans. Elle souhaite la bienvenue à son remplaçant, Gilles GAGET, qui n'est pas un débutant puisqu'il travaillait déjà au CTD à un autre poste.

Le Biot, le 30 novembre 2010
La Présidente